



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique HAKSAR 400 SL

de la société QEMETICA AGRICULTAL SOLUTIONS POLAND SA

enregistrée sous le n° 2025-1371

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est autorisée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	HAKSAR 400 SL	
Type de produit	Générique	
Titulaire	QEMETICA AGRICULTAL SOLUTIONS POLAND SA ul. Chemikow 1 37310 NOWA SARZYNA Pologne	
Formulation	Concentré soluble (SL)	
Contenant	489,9 g/L - MCPA sel de diméthylamine (équivalent à 400 g/l de MCPA)	
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.	
Produit de référence	Nom commercial	U 46 M BASF
	N° AMM	8000084
Numéro d'intrant	446-2017.01	
Numéro d'AMM	2200033	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 20/06/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BITAUD

33BC435FF8C6444...